



COMMISSION NATIONALE HUMANISME

CONCOURS D’AFFICHES DE L’ENVIRONNEMENT PRIX NATIONAL LIONS 2017-2018

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Thème

« *Ensemble, cultivons notre jardin* »

Article 2 – Public : Elèves des Établissements Publics et Privés.

Cycle 1 : MATERNELLES

Cycle 4 : COLLÈGES

Cycle 2 : C.P., C.E.1 et C.E 2

Cycle 5 : I.M.P. et E.S.A.T.

Cycle 3 : C.M.1 et C.M. 2

Article 3 – Technique

- Les affiches devront obligatoirement avoir le format **A3 (29,7 x 42 cm)**.
- Elles pourront être un dessin, un collage, ou un assemblage de photos. Dans le cas d'assemblage ou de collage, les photocopies couleur de format A3 sont acceptées. Les œuvres doivent être présentées sur un support rigide, sans relief.
- Les enfants des I.M.P. et les adultes des E.S.A.T. sont autorisés à utiliser l'ordinateur pour réaliser leurs créations.
- Les affiches doivent être des œuvres originales, individuelles, de classe ou de groupe. Elles mettront en évidence les qualités de créativité de leurs auteurs.
- Le texte du thème peut éventuellement être indiqué sur l'affiche.
- Les principaux critères d'appréciation seront : l'efficacité du message, l'originalité et la composition artistique.
- Les professeurs s'engagent à soutenir le travail des enfants ou adultes sans se substituer à eux .

Article 4 – Présentation et sélection

- Au dos de chaque affiche, le ou les candidats devront coller impérativement une copie de la fiche d'inscription **dûment remplie et complétée** par le Club qui a sélectionné le candidat.
Toute fiche incomplète entraînera l'exclusion de l'affiche.
- Une présélection au niveau des Clubs sera organisée afin de présenter une seule affiche par cycle au Congrès de printemps de District.
- Les fiches d'inscription devront être adressées au plus tard le 1^{er} mars 2018 au Chargé de Mission Environnement ou au Délégué Humanisme du District. Les affiches seront apportées au Congrès de Printemps et exposées. Elles feront ou auront fait l'objet du choix d'un Jury professionnel et éventuellement d'un vote du public.

- La liste des affiches choisies par le jury, une par District dans chaque catégorie, devra parvenir au Secrétaire de la Commission nationale Humanisme au plus tard le 1^{er} mai 2018 afin de préparer la présentation à la Convention nationale de Port Marly. Les œuvres seront remises par les Délégués Humanisme de District au Responsable des concours de la Commission nationale le vendredi 1^{er} Juin 2018 ou le samedi 2 Juin -le matin avant 8 h 30.

Article 5 - Jury

- Le jury, chargé de choisir la meilleure affiche dans chaque cycle, sera formé de trois professionnels de l’Environnement, de l’Enseignement et de la Communication.
- À noter, qu’il ne pourra y avoir d’ex-æquo et que **les décisions du Jury sont sans appel.**

Article 6 – Récompenses

A) Les Prix du District.

- Chaque District décernera à chaque cycle un Prix au Congrès de Printemps d’une valeur définie par son Gouverneur. Les Représentants du Club remettront ces prix eux-mêmes à la classe de l’établissement du candidat auteur de l’affiche primée.
- Ces Prix sont destinés à l’achat de matériel pédagogique, ou à la réalisation d’actions pédagogiques en relation avec l’environnement.

B) Les Prix du District Multiple 103 France.

- Le Concours d’affiches est un concours national. Les affiches primées lors des Congrès de Printemps des Districts seront présentées (sous la responsabilité de chaque Délégué de District) à la Convention nationale qui se tiendra le 1^{er} et 2 Juin 2018, à Port Marly. Le District Multiple décernera au lauréat national un prix d’un montant de 250 € pour chaque cycle.

Article 7 – Participation

- Le fait de participer au présent concours implique pour les participants, leur classe et leur établissement l’acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du Lions Clubs International. L’association n’accusera pas réception des affiches et ne les retournera pas. Dès leur réception, les affiches deviennent la propriété du Lions Clubs International.
- Chaque participant, en contrepartie de la possibilité qui lui est donnée de se faire connaître autorise le Lions Clubs à l’utiliser, s’il le désire, son œuvre, primée ou non, à des fins de promotion de ses actions.
Il déclare sur l’honneur que son droit d’auteur n’a fait à ce jour l’objet d’aucune autre convention et qu’il demeure libre d’en disposer.

À Paris, le 9 Juillet 2017

GOUVERNEUR

Responsable de la
Commission nationale Humanisme 2017-2018
Culture, Environnement, RRI-Francophonie

Anne TERRIBLE

District Sud

GOUVERNEUR

Commission nationale Humanisme
Environnement
2017-2018

Jean –Luc ROBERT

District Nord

PRÉSIDENT

de la
Commission nationale Humanisme
2017-2018

Yvette GOUX

District Centre-Est
